

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décoiorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publié avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal TASCHEAU, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Saint,

Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Saint,

Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une plastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnés a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1891

SOMMAIRE :

La détraction, 133.—Une lettre de Dom-Benoît, 134.—A travers les journaux, 135.—L'Eglise catholique dans l'Amérique du Nord, (1800-1890,) 136.—Les enseignements du recensement de 1891; 137.—Cathéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple, 138.—Pensées, 140.—Théologie à l'usage des gens du monde, 141.—Bibliographie, 142.—Le Fils et la mère, 142.—Petite Chronique, 144.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 22 Novembre	—XXVII P. Ste Cécile.
Lundi, 23	—S. Clément I.
Mardi, 24	—S. Jean de la Croix.
Mercredi, 25	—Ste Catharine.
Jepdi, 26	—Du S. Sacrement.
Vendredi, 27	—S. Léonard de Port Maurice.
Samedi, 28	—S. Irénée et Comp.

Elixir Resineux Pectoral



MARQUE DE COMMERCE.

—:—
Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'Elixir Resineux Pectoral, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Poumons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses, de médecins distingués attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant :

Montréal, 27 mars 1889.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'Elixir Resineux Pectoral, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des poumons en général.

N. FAFARD, M. D.
Professeur de chimie
à l'Université Laval.

—:—
En vente partout — 25 centins la bouteille.

—:—
L. ROBITAILLE, Propriétaire
Joliette, P. Q., Canada.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 6h. 6h., 7 h., 8h.—Grand'messe à 10h., Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6. 20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Cathéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Cathéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES

Messes basses le dimanche à 6. et 7 h.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

La détraction

La détraction, en général, est une diffamation injuste du prochain, faite en son absence par des paroles ou par des signes.

La détraction, soit par médisance, soit par calomnie, est un très grand péché. En effet, elle outrage toutes les vertus : 1° la religion, car si quelqu'un croit avoir de la religion sans mettre un frein à sa langue....., sa religion est vaine ; 2° l'humilité, car c'est ordinairement l'orgueil qui porte à flétrir les autres ; 3° la prudence, car quelle imprudence de s'exposer, soi et les autres, aux suites d'un coup de langue ; 4° la justice, car on n'a pas le droit de déshonorer les autres sans une nécessité qui l'emporte sur l'obligation de se taire ; 5° la tempérance, car qu'est-ce autre chose qu'une démangeaison insatiable de parler ; 6° la charité, 7° la pudeur, car combien d'obscénités versées dans les oreilles, en couvrant d'ordures les victimes d'une langue qui médit.

La détraction est grave : 1° à proportion de l'esprit, du rang, du crédit et de l'autorité de celui qui médit ; 2° à proportion du rang et de la position de la personne dont on médit ; 3° à proportion du mal que l'on dit, si ce sont des choses secrètes, bien graves ; 4° à proportion du nombre des auditeurs de la médisance ; 5° à proportion des suites que cela peut avoir, des pertes et des préjudices occasionnés ; 6° à proportion des mobiles qui animent le médisant, haine, jalousie, orgueil, vengeance, dessein de nuire.

C'est donc à juste titre que les détracteurs sont détestés de Dieu et qu'ils sont l'abomination des hommes.

Une lettre de Dom Benoît

Nous avons reçu dernièrement une lettre de Dom Benoît, curé de Notre-Dame de Lourdes de Manitoba, dont nous croyons devoir publier le passage suivant :

“ Je suis venu ce printemps avec une colonie d'émigrants français ; nous nous sommes établis parmi des Canadiens-Français et dans le voisinage de groupes de métis, dans une vaste région comprise entre Saint-Léon et Saint-Alphonse, comprenant 8 townships, et érigée en paroisse par Mgr Taché, sous le nom de la Vierge des Prodiges. Il y a encore beaucoup d'homesteads à prendre, et plus encore de terres à acheter des compagnies ; il y a de belles prairies, de l'eau et du bois en quantité. Tous les colons venus d'Europe sont si contents qu'ils attireront d'eux-mêmes, sans que personne ait beaucoup à s'en mêler, d'autres colons, autant qu'il en faudra pour remplir toute cette immense paroisse.

“ Je songe à porter un autre groupe de bons colons sur un autre point du Manitoba, afin d'y créer une deuxième paroisse par le même procédé. Si le Manitoba appartenait à l'Eglise comme la Province de Québec, le Canada serait un puissant royaume de J.-C., qui pèserait d'un grand poids sur les Etats-Unis, l'inonderait de ses émigrants et de ses missionnaires et enverrait de nombreux apôtres à la Chine et au Japon.

“ Voilà l'œuvre à laquelle j'ai dévoué le reste de ma vie. Le désastre qui nous a frappés a menacé notre entreprise de ruine ; mais j'espère que Dieu nous secourra ”.....

La citation que nous venons de faire, n'a pas besoin de commentaires, et parle assez clairement par elle-même. Les renseignements qu'elle renferme, peuvent être acceptés en toute confiance. Ils viennent d'un religieux dont le patriotisme égale la science. Par conséquent, ils ne peuvent avoir tort ceux qui disent à leurs compatriotes de la province de Québec : “ Puisque vous ne voulez pas rester ici, au lieu d'aller vous ensevelir vivants dans les manufactures de la Nouvelle-Angleterre, prenez donc la route du Manitoba.” Il y a là de belles prairies, de l'eau et du bois en quantité, comme le dit Dom Benoît, et de plus, des frères qui parlent la même langue et qui professent la même foi. Il y a là un premier essaim de moines, qui en verra accourir d'autres avant longtemps. Ils y seront, avec les missionnaires qui les ont précédés, les gardiens et les défenseurs de la race française et catholique, qui se multipliera là comme sur les autres points du Canada, et qui fera,

un jour, sans nul doute, que ce dernier sera un puissant royaume de Jésus-Christ. C'est du moins notre intime conviction, et l'ensemble des événements passés et présents, bien loin de l'entamer, ne fait que la confirmer davantage.

A travers les journaux

Il ne suffit pas de donner le vrai titre et le nom de l'auteur d'un roman, pour protéger les lecteurs, mais il faut surtout avoir soin de biffer les passages scabreux ou qui énoncent une doctrine immorale. C'est malheureusement un point qu'on ne surveille pas toujours assez. Nous en avons encore une preuve toute récente. Ainsi, dans le feuilleton d'un journal de Québec, intitulé : " Pour un baiser," par Xavier de Montépin, on lit ce qui suit sur le suicide.

" Le suicide, m'étais-je dit, lorsqu'il a pour but d'échapper à un malheur que l'on ne peut vaincre par le travail et le courage, est l'acte du soldat désertant la veille d'une bataille. On obéit à un sentiment de peur et, par le fait, on se déclare lâche. Celui, surtout, qui vous fait abandonner volontairement des enfants, des parents auxquels tout être créé se doit d'après les lois naturelles, celui-là est inexusable, et le monde a raison de jeter le mépris et l'anathème sur la tombe qui le referme. Mais l'homme que rien n'attache à la terre, l'homme qui n'a aucune mission à accomplir, l'homme qui, en quittant sa stalle laisse deux ou trois compétiteurs pour la remplir, l'homme enfin que sa volonté seule conduit au suicide, et pour lequel la mort devient un plaisir, cet homme-là ne peut être blâmé par les gens raisonnables, et s'il veut cesser de jouer son rôle de première inutilité, son droit à la retraite ne peut lui être contesté par ses semblables.

" Or, comme je me trouvais dans ces conditions, j'en arrivai facilement à conclure que j'avais le droit d'abandonner la scène sans me soucier des sifflets de la cabale du parterre. "

En d'autres termes, le suicide est justifiable dans certaines circonstances. Cette doctrine, nous le répétons, est immorale.

Nous attirons donc l'attention de qui de droit. De Montépin est l'un de ces auteurs en vogue, dont les productions ont généralement besoin d'être désinfectées, avant d'être livrées au public.

On lit dans le même journal, sous le titre : " Réformes pressantes ", un écrit qui donne lieu de croire que son auteur n'a jamais entendu parler du mandement (No 55), sur les devoirs des électeurs pendant les élections. Que les candidats, les cabaleurs

et les électeurs respectent les ordonnances et les défenses qu'il renferme, et la moralité publique reviendra immédiatement au niveau qu'elle devrait toujours conserver dans une société chrétienne et surtout catholique.

Personne ne nie la décadence des mœurs politiques ; mais il est injuste, comme le fait l'écrivain dont nous parlons, de dénoncer le corps électoral comme s'il était le seul ou le plus grand coupable. Le corps électoral est malade sans doute ; mais ce qui est pire, c'est que la tête est en partie gangrenée. Le siège du mal est là. Par conséquent, il ne peut y avoir de réaction appréciable, tant qu'une partie de la classe dirigeante ne s'amènera pas, de gré ou de force. Si le peuple est vénal dans une certaine mesure, le virus lui a été inoculé par certains groupes d'hommes qui font invasion dans chaque paroisse en temps d'élection.

Quant à la proposition que "l'école est le fondement de la prospérité d'une nation", elle nous semble un peu rationaliste. Nous croyons plus vrai de dire, sans méconnaître l'utilité et la nécessité des écoles, que la mise en pratique des préceptes de l'Évangile est le vrai fondement de la prospérité d'une nation. Cette formule a un cachet plus chrétien.

L'Église catholique dans l'Amérique du Nord, (1800-1890)

(Suite)

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'OTTAWA

La province ecclésiastique d'Ottawa embrasse un cinquième environ de la province civile de Québec et une petite portion de celle d'Ontario. Elle n'a qu'un seul suffragant. La prépondérance de l'élément français dans cette région, n'est plus qu'une affaire de temps.

Le diocèse d'Ottawa a été érigé en 1846, et en 1886 il est devenu Métropole. Il compte environ 125,000 catholiques, contre 83,000 protestants ; 1 archevêque, 145 prêtres, 5 congrégations d'hommes, 7 congrégations de femmes, 90 paroisses et missions, 90 églises, un grand et un petit séminaire, plus de 300 écoles et 9 hospices.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE PONTIAC

Ce vicariat a été créé en 1882. La nationalité anglaise domine dans ce vaste territoire, qui compte 34,000 catholiques, sur environ 86,000 habitants, un vicaire apostolique, en résidence à

Pembroke, 30 missionnaires, 1 communauté d'hommes, 2 communautés de femmes, 20 stations avec résidence, 40 missions, 14 églises, 28 chapelles et 3 hôpitaux.

(A suivre.)

Les enseignements du recensement de 1891

Nous avons donné, dans le numéro 9 de la *Semaine Religieuse*, le résultat du dernier recensement pour chaque province de la Confédération. Bien qu'il constate une augmentation de population, il ne réalise pas les espérances que l'on entretenait. En effet, l'accroissement n'a été que de 500,000 âmes, tandis qu'il avait été de 672,000 pendant l'avant-dernière décade.

Résumons maintenant, d'après un travail de M. Rameau, les enseignements qu'il comporte :

1° Il démontre que l'émigration aux Etats-Unis est constante ; 2° que l'immigration européenne diminue de plus en plus dans les cinq provinces primitives du Canada ; 3° que l'accroissement des Anglo-Américains est essentiellement lié à l'immigration extérieure, s'arrête et même diminue, dès que celle-ci diminue ; 4° que les Canadiens progressent plus que les autres nationalités, malgré l'émigration qui les décime et quoiqu'ils ne reçoivent aucune immigration ; 5° qu'ils ont mieux résisté que tous les autres aux entraînements de cet exode funeste qui pousse les gens du Canada vers le Sud, et que les efforts moraux et matériels pour arrêter l'émigration, n'ont pas été tout-à-fait vains et inutiles.

La population totale recensée, comme nous l'avons déjà dit, est de 4,823,344, et accuse 18% d'augmentation pour Ontario ; 12% pour Québec, et 10% pour les trois provinces maritimes. Or, il est permis de présumer que la décomposition de ce chiffre devra s'opérer dans les termes suivants :

1° Dans Ontario, sur l'accroissement de 186,000 âmes, il y aura 151,000 à l'élément anglais, et 35,000 à l'élément canadien-français.

2° Dans Québec, l'accroissement entier des 129,000 âmes, provient de la population franco-canadienne. L'élément anglais est resté stationnaire à peu près.

3° Dans les trois provinces maritimes, sur un accroissement de 10,000 âmes, les Canadiens auront à peu près 4 à 5,000 d'augmentation, et les Anglais 5 à 6,000. Le *Globe* de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), prétend même que le résultat du recensement est encore plus favorable à la race française, et que dans cette dernière province, l'élément anglais a perdu 10,000 âmes.

Dans ce cas, le Nouveau-Brunswick deviendrait bientôt une province française. Ce qui est certain, c'est que l'élément anglais ne s'est accru que dans la Nouvelle-Écosse.

Le résultat de ce calcul donne donc, pour les cinq vieilles provinces de la Confédération, un accroissement de 157,000 âmes pour la population anglaise, et de 168,000 pour la population franco-canadienne. Par conséquent, si l'ensemble du recensement n'est pas précisément satisfaisant, il démontre clairement du moins que les plus maltraités ne sont pas les Canadiens. En effet, ils se sont accrus de 14 %, et les Anglais, dans la proportion de 5 % seulement. En présence de cette force de vitalité et de résistance, il est donc permis plus que jamais d'avoir foi dans l'avenir de la race française en Amérique. Les chiffres que nous venons de donner ne permettent pas d'avoir une autre manière de voir, et sont la condamnation de ceux qui prétendent que le Canada est destiné à devenir une terre anglaise.

Les nouvelles provinces de l'Ouest Canadien se sont accrues de 172,669 âmes ; mais, comme cet accroissement est dû uniquement à l'immigration, il est impossible d'y étudier l'accroissement naturel et normal de la population.

“ Si nous résumons, sous toutes réserves, dit M. Romeau, l'état d'ensemble des Français d'Amérique, Canadiens, Acadiens et Louisianais, nous pensons qu'ils s'élèvent à 2,400,000 âmes, savoir : province de Québec 1,200,000 ; autres provinces du Dominion, 250,000 ; Etats-Unis du Nord-Ouest, 400,000 ; Etats de l'Ouest, 350,000 ; le reste, y compris la Louisiane, 200,000.

Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple (1)

(Suite)

128° Qu'arriverait-il si les lois stimulaient l'activité du peuple par la perspective d'une participation à la propriété du sol ?

R. On verrait s'opérer peu à peu le rapprochement des deux classes, la terre produire toutes choses en plus grande abondance et le mouvement d'émigration s'arrêter.

129° Quelle est la condition indispensable pour que tous ces avantages deviennent des réalités ?

(1) A la demande de plusieurs confrères qui désirent distribuer le *Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple*, en cours de publication dans la *Semaine Religieuse*, nous avons décidé de le publier en brochure. Toute commande que nous recevrons sera acquittée, franco, au prix de trois centins l'exemplaire ou de deux piastres le cent. S'adresser au Directeur de la *Semaine Religieuse*.

R. C'est que la propriété privée ne soit pas épuisée par les charges et les impôts.

130° D'où émane le droit de propriété individuelle ?

R. De la nature et non des lois humaines. C'est pourquoi l'autorité publique ne peut l'abolir ; et elle agit contre la justice et l'humanité, quand elle grève outre mesure les biens des particuliers.

131° Les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent-ils contribuer à un rapprochement entre les deux classes ?

R. Oui, par les sociétés de secours mutuels, par une foule d'institutions diverses dues à l'initiative privée, par les patronages, et surtout par les corporations ouvrières qui embrassent à peu près toutes les œuvres.

132° Qu'est-ce qui pousse l'homme à s'adjoindre une coopération étrangère ?

R. C'est l'expérience quotidienne de l'exiguité de ses forces.

133° Quels sont les effets de cette propension naturelle à s'adjoindre une coopération étrangère ?

R. C'est de donner naissance à la société civile d'abord, puis, au sein de celle-ci, à d'autres sociétés qui, tout en étant restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables.

134° Quelle différence y a-t-il entre la société civile et les petites sociétés ?

R. La société civile comprend tous les citoyens et a pour but le bien commun, tandis que les sociétés privées ont pour but l'utilité particulière et exclusive de leurs membres.

135° De ce que les sociétés privées n'ont d'existence qu'au sein de la société civile, s'ensuit-il que l'Etat a le droit de leur refuser l'existence ?

R. Non, en général, l'Etat n'a pas ce droit, parce que les sociétés privées tiennent de la nature elle-même le droit à l'existence, et que la société a été instituée pour protéger le droit naturel, et non pour l'anéantir.

136° Néanmoins, les lois peuvent-elles quelquefois s'opposer à la formation de quelque société privée, ou la dissoudre ?

R. Oui, si une société, en vertu même de ses statuts organiques, poursuit une fin contraire à la probité, à la justice et à la sécurité de l'Etat ; mais il doit bien prendre garde d'empiéter sur les droits des citoyens et de statuer quelque chose qui serait désavoué par la raison ; car une loi ne mérite obéissance que si elle est conforme à la droite raison et à la loi éternelle de Dieu.

ORDRES RELIGIEUX ET CONGRÉGATIONS

137° Que faut-il penser des confréries, des congrégations et des ordres religieux de tout genre, auxquels l'autorité de l'Eglise et la piété des fidèles ont donné naissance ?

R. Considérées simplement par la raison, ces sociétés apparaissent comme fondées dans un but honnête, et conséquemment comme établies sur le droit naturel.

138° Les pouvoirs publics ont-ils quelques droits sur ces sociétés ?

R. Ils ne peuvent légitimement s'arroger sur elles aucun droit, ni s'en attribuer l'administration, et en le faisant, ils violent les droits de l'Eglise, des membres, des donateurs et de ceux qui en retireraient des secours. Leur office est plutôt de les protéger.

DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

139° Par qui sont ordinairement gouvernées beaucoup de ces associations de tout genre, que nous voyons en si grand nombre aujourd'hui ?

R. C'est une opinion confirmée par de nombreux indices qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes, qu'elles obéissent à un mot d'ordre hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations, et qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui refusent de s'affilier, elles leur font éprouver ce refus par la misère.

140° Que doivent faire les ouvriers chrétiens pour éviter le danger de s'affilier à des sociétés dont la religion a tout à craindre ?

R. Ils doivent s'organiser eux mêmes, et joindre leurs forces pour secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable.

CERCLES ET PATRONAGES

141° Que peut-on attendre des cercles et des patronages ?

R. On peut en attendre les plus heureux fruits, pourvu qu'ils continuent à se développer, que la prudence préside toujours à leur organisation, et que l'Etat les protège, sans toutefois s'immiscer dans leur gouvernement intérieur.

(A suivre.)

Pensées

Savoir tout, et ne pas savoir ce qu'il faut savoir, c'est ne rien savoir. Faire tout, et ne pas faire ce qu'il faut faire, c'est ne rien faire. Ne rien savoir que ce qu'il faut savoir, c'est tout savoir. Ne rien faire que ce qu'il faut faire, c'est tout faire. (S. Jean de la Croix)

Les effets de l'alcool sur les organes des sens

L'alcool accumule le sang à l'organe de la vue, et finit par produire la cécité chez ceux qui abusent des boissons fortes. Les yeux du buveur sont rouges, sans cils avec les paupières écarlates, tuméfiées et sanguinolentes.

Le sens de l'ouïe est également affecté. Le lendemain d'une ribotte, les oreilles chantent, bourdonnent, et à la longue la dureté et la surdité viennent souvent.

L'odorat et le goût sont aussi altérés chez le buveur. Il finit par savoir à peine distinguer la saveur et le goût des aliments et des liqueurs.

Mais c'est le sens du toucher qui est le plus atteint par l'alcoolisme. La peau du buveur devient grasse, luisante, huileuse, elle est d'un rouge tuméfié, et finit toujours par devenir terreuse, jaunâtre, et le siège d'une foule de maladies, telles que : taches rouges, clous, pustules, dartres et boutons

Ceux qui veulent éviter ces infirmités et se passer du médecin, n'ont donc qu'à éviter l'auberge et l'alcool.

Théologie à l'usage des gens du monde

L'encensement est le symbole de la prière que le cœur du fidèle adresse au ciel et l'expression de l'adoration qui est due à Dieu.

Ainsi, le prêtre exprime l'adoration due à Jésus Christ, caché et présent sous les espèces du pain et du vin, en encensant le saint Sacrement ; l'honneur dû aux Saints, quand il encense les reliques ; le respect dû à la parole de Dieu, quand il encense le Missel ; la supplication et la prière, quand il encense les offrandes et l'autel. L'officiant est encensé pour exprimer la communauté de ces prières des fidèles et du prêtre.

L'encensement qui accompagne les bénédictions et les consécractions est une image symbolique de la grâce qui sanctifie les objets matériels, les consacre au service de Dieu, et les rend, par là même, vénérables aux yeux des fidèles.

Enfin l'encensement du corps des défunts exprime notre désir de voir les prières que nous faisons pour un mort regretté percer les nuages et obtenir pour eux du souverain juge une sentence miséricordieuse.

Du reste l'encens sert aussi à rendre les cérémonies plus solennelles, à les distinguer par le rang qu'on leur assigne, et à augmenter par là l'impression que doivent produire, en général, les cérémonies du culte sur les fidèles.

BIBLIOGRAPHIE

LA FÊTE OCCULAIRE DANS LE CIEL.

Ou la part de la vue à la Béatitude éternelle.

Des juges autorisés ont dit de cet ouvrage :—Voici un livre profondément original ou unique en son genre. La lecture en est plus attachante que celle du roman le plus dramatique. Les aperçus intéressants y abondent. Ce n'est pas du tout une œuvre d'imagination ; c'est le résumé des conceptions très théologiques, très philosophiques d'un penseur chrétien, appliquées à l'objet de nos plus chères espérances.—Vous trouvez là la condensation logique vivante et colorée de tout un monde de choses. Le lecteur ne pourra, sans un ample profit, en parcourir les 22 chapitres. Maintes fois son âme éprouvera une sorte de ravissement ; appuyée sur un solide fonds doctrinal, comme sur un puissant ressort, elle s'é lancera par ses aspirations vers le lieu des clartés complètes et définitives.

Chez l'auteur, M. l'abbé Brinquant, curé de Vauxbuin, par Soissons (Aisne).—Fevre-Darcy, libraire à Soissons.—Franco : 2 fr. 40c.

Mes meilleurs souhaits pour la diffusion de ce très intéressant ouvrage.

† J.-B. DUVAL,

Evêque de Soissons et Laon.

Soissons, 9 janvier 1891.

Le Fils et la mère

L'église est là-bas, au loin, dominant la colline. Sur l'horizon bleu la flèche se détache, portant vers le ciel sa belle croix dorée.

Elle est toute neuve, l'église. Le vieux curé, qui au chevet sommeille, en laissa le prix en mourant. C'étaient ses économies —économies de soixante ans de pauvroté.

A la flèche, une croix manquait. En 1793, année de malheur, les chanapans l'avaient tirée bas. Depuis lors, comme c'était haut, personne n'avait osé monter jusque là.

Jeannette, née à l'ombre du vieux clocher, l'année d'avant, s'était mariée dans l'église neuve. Elle n'avait point encore reçu de Dieu de quoi garnir un berceau. " Aussitôt mère, dit-elle, je donnerai la croix."

Dieu qui voulait là une croix, bénit Jeannette et le berceau de Jeannette. Le clocher eut sa croix.—" La faut-il dorer ? " avait demandé l'architecte venu de la ville. — " Si c'est un fils, répondit Jeannette, je la ferai dorer." — On dora la croix.

Le fils de Jeannette s'appela Jean. " C'est triste un baptême sans cloche ! " dirent les gens venus en foule. — " C'est vrai," fit Jeannette. Et Jean ne savait pas encore parler que déjà le clocher, muet depuis près d'un siècle, avait recouvré la voix.

— Jean, quand tu seras grand, que feras tu ?

— Je me ferai prêtre.

— Pourquoi veux-tu être prêtre ?

— Pour être comme M. le curé.

— Au moins, aimes-tu le bon Dieu ?

— Je l'aime autant que maman me dit de l'aimer.

— Comment ta maman te dit-elle d'aimer le bon Dieu, Jean.

— De tout mon cœur.

— Et tu aimes le bon Dieu de tout ton cœur ?

— Oui, j'aime le bon Dieu de tout mon cœur.

— Ma mère, quand m'enverrez-vous au séminaire ?

— Jean, mon cher enfant, quand tu voudras.

— Dieu, ma mère, semble me dire que j'y dois aller dès la rentrée prochaine.

— Tu iras pour la rentrée prochaine.

Et Jeannette déposa sur le front de Jean un baiser brûlant d'amour. Puis deux grosses larmes montèrent de son cœur jusqu'à ses yeux. Mais ce n'étaient point des larmes amères.

Toutefois, au jour de la séparation, lorsque, après avoir conduit sur la route déserte, aussi loin que ses jambes déjà fléchissantes le lui permirent, son Jean, son unique enfant, elle revint, et dans la maison vide ne trouva plus son fils, il lui fallut un rude ressaut de l'âme pour que, agenouillée devant ce lit où, chaque soir, elle venait le signer de la croix sur le front, et de ses lèvres lui dire combien elle l'aimait, son cœur ne se brisât point. Silencieusement elle pleura.

La nuit arrivée, on la trouva encore là. Elle n'avait point bougé et n'avait point parlé. On l'appela. Elle se leva, détacha le crucifix qui, depuis le jour où elle avait mis Jean au monde, protégeait la couche de ce fils bien-aimé, le plaça là où, la veille encore, reposait doucement la tête de son enfant, puis, ayant embrassé les pieds transpercés du divin Crucifié, d'une voix ferme, elle dit : " Qu'il soit à vous tout entier, ô Jésus ! "

Le sacrifice avait été dur à faire, mais il fut fait et resta fait.

Quelle est, dans les airs, cette allégresse des cloches ? Pour qui ces guirlandes, ces arcs-de-triomphe, ces fleurs ? Le soleil est radieux. À travers le ciel, il y a comme une joie qui chante et qui répond à la joie de la terre.

Le village s'éveille et s'agite ainsi qu'au matin des grands jours. Tout travail est suspendu. Sur la route qui vient de la ville, on attend.

Tout à coup une rumeur : " Le voilà. "

C'était Jean — Jean, diacre hier, prêtre aujourd'hui.

Il descend le vallon, traverse la rivière, gravit le sentier qui monte.

Une femme s'avance à sa rencontre : Jeannette. De longs habits de deuil la couvrent. Epouse et mère, elle a voulu que, dans cette fête, par ce souvenir du moins, son époux fût présent.

Elle va vers Jean. Sans lever les yeux, elle s'agenouille.

Dans la foule un frisson a couru, Jean s'est arrêté. De ses yeux, de brûlantes larmes ont soudain jailli. Il abaisse sur sa mère un long regard. Étendant les mains, lentement il la bénit. Puis, l'ayant relevée, il la tient pressée sur son cœur !...

Il monte à l'autel. Le saint sacrifice commence.

Cependant, autour du ciboire d'or, les anges en couronne vivante se sont prosternés. — " Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez en moi " — Jeannette prend place à la Table sainte.

La divine hostie, consacrée, portée par les mains de son fils, est par ces mêmes mains déposée sur les lèvres tremblantes de sa mère.

.....
(A suivre.)

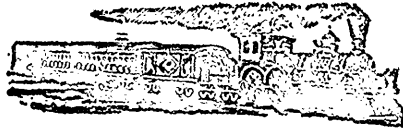
PETITE CHRONIQUE

Les Quarante-Heures auront lieu à l'asile de Beauport, le 23 ; à S. Jean Deschaillons, le 25 ; à S. Aubert, le 27.

Le vicaire général de New-York, Mgr Preston, est décédé au commencement de novembre.

On sait que la secte des Nazaréens, fondée en Hongrie, est quelque peu excentrique. Ces illuminés ont mis dernièrement le juge cantonal de Gysma dans un singulier embarras. Ils se sont présentés dans le prétoire et ont demandé l'autorisation de crucifier un de leurs coreligionnaires qui prétendait être le Christ et qui voulait monter au ciel.

Ce bon juge, après une mûre réflexion, leur a tenu le petit discours suivant : " Mes chers amis, je ne veux en aucune façon froisser vos convictions religieuses. Libre à vous de crucifier votre compagnon : seulement, je dois vous déclarer que, s'il ne ressuscite pas au bout de trois jours, je vous ferai pendre jusqu'au dernier. " Les Nazaréens n'ont pas insisté.



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

ARRANGEMENTS D'HIVER

Commencant **LUNDI** le 19 octobre 1891, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Laissent Québec pour Ste-Anne, à 7.55 a. m. et 5.40 p. m.

Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m., 1.05 p. m.,

AVIS

Les **SAMEDIS**, le train laissera Ste-Anne à 12.30 p. m., au lieu de 12.00, et arrivera à Québec à 1.35.

LE DIMANCHE

Laissent Québec pour Ste-Anne, à 7.55 a.m. 2.00 p.m. 5.40. p. m.

Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m. et 1.05 p. m., 5.05 p. m.

Pour les taux spéciaux du fret et des passagers s'adresser au Surintendant.

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

LE CATÉCHISME

des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Baker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,
Dominion & Cie.,
Cornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS, LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.

Téléphone 563 | **PIANOS** | Téléphone 563

Nous venons de recevoir directement des différentes MANUFACTURES DE REPUTATION DES ETATS UNIS et du CANADA et dessous mentionnées, un grand assortiment de **PIANOS** carrés et droits, de petits et grands formats, fabriqués avec toutes les améliorations modernes et avec les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le Magnolia, l'Acajou, le Noyer Français ondulé, le bois de Rose, etc., etc., etc.

HALLET, DAVIS & Co..... De Boston | O. NEWCOMBE & Co De Toronto
SCHUBERT PIANOS Co..... De New-York | MENDELSSOHN PIANOS Co. “
EVANS BROTHERS Co. De Ingersoll.

HARMONIUMS-ORGUES ET HARMONIUM DE SALON

De THOMAS & Co. DOHERTY & Co. à un et deux claviers et pédaliers.

Accords de Pianos et Orgues etc.—M. Alfred Hutchison, accordeur pendant nombre d'années de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

MUSIQUE NOUVELLE sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue chaque semaine d'Europe et des États-Unis.

BERNARD, FILS & Cie, | ÉDITEURS DE MUSIQUE

— COIN DES RUES —

ST-JEAN ET STE-URSULE, HAUTE-VILLE.

(En face de M. McWilliam, confiseur)

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC

VIGNOBLES CANADIENS

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIRROES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général, Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSÉ et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou per dépot fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.